



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures, légalement convoqué le dix-sept juin l'an deux mille vingt deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ainsi que de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé depuis le 14 mars 2022, en vertu du décret n°2002-352 du 12 mars 2022.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine (à partir de 19h09), M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir de 19h07), M. MALLET Eric, Mme FITAMANT Patricia, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA Jules François, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. LABRO Philippe, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain (à partir de 19h19), M. AVRAMOVIC Jovan, Mme GALEY Louise, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMEJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël (jusqu'à 19h02), Mme LECOEUR (à partir de 19h02), Mme VERBEQUE Sandrine, M. HADAD Hubert.

Absents, représentés : M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. ZARLOWSKI Serge représenté par M. PRINCE Patrick, M. ROLLAND Guy représenté par M. BOULON Alex, M FITAMANT Alain représenté par M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 19h18), Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMEJANE Patrice, M. BANCEL représenté par Mme POCHON Elisabeth (jusqu'à 19h01).

Absents : M. BIYOUKAR Lahoussaine (jusqu'à 19h08), Mme HECK Isabelle (jusqu'à 19h06), Mme LECOEUR Anne (jusqu'à 19h01).

Secrétaire de séance : Mme GALEY Louise.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil, et constate que la condition de quorum est remplie (membres présents représentant au minimum le tiers des conseillers municipaux en application loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021).

Mme GALEY a été élu secrétaire de séance **à l'unanimité**.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Maire propose l'approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 24 mars 2022 et 6 mai 2022.

-Arrivées de Mme HECK, M. BIYOUKAR-



Le compte rendu in extenso du Conseil Municipal en date 24 mars 2022 est approuvé à la majorité par 27 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme PRIEUR GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, M. LABRO) et 7 voix contre (celles de Mme LÉCOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 1 abstention (celle de Mme VERBEQUE).

Le compte rendu in extenso du Conseil Municipal en date 6 mai 2022 est approuvé à la majorité par 26 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme PRIEUR GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, M. LABRO) et 7 voix contre (celles de Mme LÉCOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 2 abstentions (celles de M. HADAD, Mme VERBEQUE).

Un point supplémentaire a été inscrit à l'ordre du jour de la séance :

Vœu proposé par les 3 groupes d'opposition « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes », « Union pour l'Avenir de Villemomble », « Alliance Démocratique à Villemomble » pour l'annulation de la délibération n°16 du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

-Arrivée de M. Alain FITAMANT-

1. Débat sur les orientations d'aménagement du secteur Guérin.

Le Conseil Municipal prend acte du débat.

- ↳ Vœu proposé par les 3 groupes d'opposition « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes », « Union pour l'Avenir de Villemomble », « Alliance Démocratique à Villemomble » pour l'annulation de la délibération n°16 du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote à scrutin secret à la demande d'un tiers des membres présents.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins « POUR » : 15

Nombre de bulletins « CONTRE » : 18

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

Ledit voeu a été rejeté.



- ↳ Monsieur le Maire invite les élus concernés à répondre aux questions orales posées par les groupes « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble », « Rassemblement de la Gauche et des Écologistes » et « Alliance Démocratique à Villemomble ».

Clôture de la séance à 23h24.

le Maire,
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU